



**« Banques, FinTech et transformation digitale: le regard de l'ACPR et sa démarche vis-à-vis des Fintech »**

# Le terme « FinTech »

- **Pas de définition juridique et absence de consensus**
- **Tentative de définition du Comité de stabilité financière (FSB, avril 2016)**
  - Start-up ou entreprise innovante de la finance
  - Innovations technologiques en tant que telles

*For the purposes of this note, we define 'fintech' as technologically enabled financial innovation that could result in new business models, applications, processes, or products with an associated material effect on financial markets and institutions and the provision of financial services. The range of fintech innovations being developed is broad, including front-end and back office products that compete with core banking, insurance, or payments functions.*

- **Pôle ACPR: Fintech et Innovation**
  - Nouveaux acteurs innovants quelle que soit leur taille
  - Acteurs existants, également porteurs d'innovation
  - Banque et Assurance

# Les FinTechs, vecteur de digitalisation des industries bancaires

Paieement, règlement-livraison, compensation	Financement (haut de bilan, investissement, trésorerie)	Services d'investissement
<p><b>Nouvelles solutions de paiement</b> <i>paiement via mobile, porte monnaie électronique....</i></p> <p><b>Nouveaux services de paiement :</b> <i>Compte bancaire digital, initiateurs de paiements, agrégateurs de paiements</i></p> <p><b>Monnaies virtuelles</b></p>	<p><b>Crowdfunding</b> <i>intermédiation de dons, prêts, titres financiers</i></p> <p><b>Autres plateformes d'intermédiation</b> <i>affacturage, bons de caisse ...</i></p>	<p><b>Trading électronique</b> <i>trading haute fréquence</i></p> <p><b>Conseil financier automatisé</b> <i>« robot advisory »</i></p>

## Data

**Big data - Open data**  
Nouveaux usages des données clients  
Développement de scores de risques et de scores commerciaux

## Innovations cross-sectorielles

**Cloud computing**  
**Blockchain**  
Authentification client (*identité numérique, biométrie...*)  
Comparateurs de tarifs  
Intelligence artificielle – objets connectés - bots - chatbots

# Un aperçu concret des FinTechs françaises

## □ Nouveaux cadres réglementaires, nouveaux entrants

- Services de paiement et de monnaie électronique (DSP 1, DME 2)
  - 33 EP et EME agréés
  - 33 sociétés exemptées d'agrément d'EP/EME
- Financement participatif (Ordonnances 2014 et 2016)
  - 90 plateformes enregistrées à l'ORIAS: 50 IFP, 36 CIP, 4 sous double statut
  - Croissance des volumes collectées mais faible ampleur dans le financement de l'économie
- France FinTech: 58 FinTechs
  - 54% sous statut régulé du fait de leur activité
  - ACPR (70%), AMF (17%), AMF+ACPR (13%)
  - + 4 acteurs susceptibles d'être régulés DSP2 (agrégation)

# Notre mission: un point d'entrée unique pour les nouveaux acteurs

- Être le point d'entrée des porteurs de projet et leur proposer rapidement un rendez-vous
- Présenter les différents statuts possibles et le cadre réglementaire applicable, identifier le statut le plus adéquat à leur projet
- Faciliter leurs démarches à l'agrément (*en coordination avec l'AMF pour les services d'investissement et la direction ACPR en charge des agréments*)

Point d'entrée unique: [fintech-innovation@acpr.banque-france.fr](mailto:fintech-innovation@acpr.banque-france.fr)

# Une coopération et une coordination renforcées avec l'AMF

- ❑ **Division FIC de l'AMF mise en place le 1<sup>er</sup> juin 2015**
  
- ❑ **Sujets d'intérêt commun**
  - Agrément (PSI, modèles hybrides, changement de statuts CIP vers EI)
  - Supervision (ex: robot advisors)
  - Technologies (ex: blockchain)
  
- ❑ **Entretien communs et animation partagée du Forum Fintech**

# En quelques chiffres

## Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 : plus de 50 visites au pôle

- ❑ Une vingtaine de porteurs de projets innovants (FinTechs)
  - Entretiens relatifs aux services d'investissement systématiquement conjoints avec l'AMF
  - Avoir un entretien sur les sujets réglementaires assez en amont du dépôt de dossier pour mobiliser les experts adéquats (souvent très apprécié des porteurs de projet)
  - Promouvoir une vision responsable de la réglementation
  - Derrière l'agrément, la levée de fonds et le passeport européen
  
- ❑ Une dizaine de porteurs de solutions technologiques
  - Blockchain, big data, authentification, RegTech etc.
  - Entretiens en lien avec l'AMF et la Banque de France (DSPM, OI...)
  
- ❑ Une vingtaine de partenaires
  - Grands établissements et fédérations, incubateurs, conseils, investisseurs...

# Notre mission : veille et suivi de l'innovation

- **Digitalisation des banques et des assurances**
  - **Prendre du recul face à l'effervescence « FinTech »**
    - Recul historique: Innovation également portée et incorporée par les acteurs historiques (distributeurs automatiques, cartes bancaires et internet)
    - Recul par rapport au présent: quel potentiel des innovations?
    - Recul par rapport à la notion d'innovation technologique: innovation dans la prestation rendue au client (usages)
    - Recul par rapport à la géographie: les marchés français, européens et étrangers (États-Unis, Afrique, Chine, Israël etc.)
  - **Toutefois, effets durables et significatifs de la transformation digitale**
  - Liens avec les FinTechs:
    - Réflexions sur « *comment travailler avec des start-up ?* »
    - Développement accéléré: incubateur interne, appel à projets, partenariats avec des incubateurs externes, prise de participation minoritaire ou majoritaire
  - Analyse de la digitalisation des banques françaises: quelle banque/assurance demain? Quelles sources de revenus dans une relation clientèle transformée?

# Premières tendances observées

## □ Paiements

- Compilation des services de paiement DSP 1 (tenue de compte de paiement) et DSP 2 (agrégation + initiation)
- Rapprochements agrégateurs de données bancaires et banques traditionnelles
- Nouveaux modes de paiements

## □ Financement participatif (*Crowdfunding*)

- Évolutions des modèles
  - Industrialisation du *sourcing*
  - Institutionnalisation des prêteurs
  - Recherche du passeport UE
- Points d'attentions ACPR - AMF sur la protection du consommateur

# Quelle régulation/supervision pour la finance digitale?

- **Le « triangle de compatibilité » innovation/régulation/stabilité financière** (revue de stabilité financière de la BDF *La stabilité financière à l'ère digitale* – Avril 2016)
  - **D'une part, des principes absolus**
    - Sécurité des transactions et protection des données
    - Dispositif de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme (LAB-FT)
    - Protection des consommateurs
  - **D'autre part, des principes relatifs qui doivent s'apprécier à l'aune du principe de proportionnalité**
    - Adapter autant que possible le cadre réglementaire et les pratiques de supervision à ces nouveaux acteurs et aux innovations financières
      - Principe de proportionnalité par rapport aux risques
      - Identification des cas de sur-transpositions
    - Promouvoir un cadre concurrentiel adapté (*level playing field*)

# Quelle régulation/supervision pour la finance digitale?

## □ **Le Forum FinTech: instance unique en son genre**

- 34 représentants de FinTechs, d'associations professionnelles, de groupes bancaires/assurantiels, d'investisseurs et de cabinets de conseil rassemblés par l'AMF, l'ACPR et associant la Direction Générale du Trésor, la CNIL et la Banque de France (sécurité des moyens de paiement)

## □ **Mandat: instance de veille, de dialogue et de proposition**

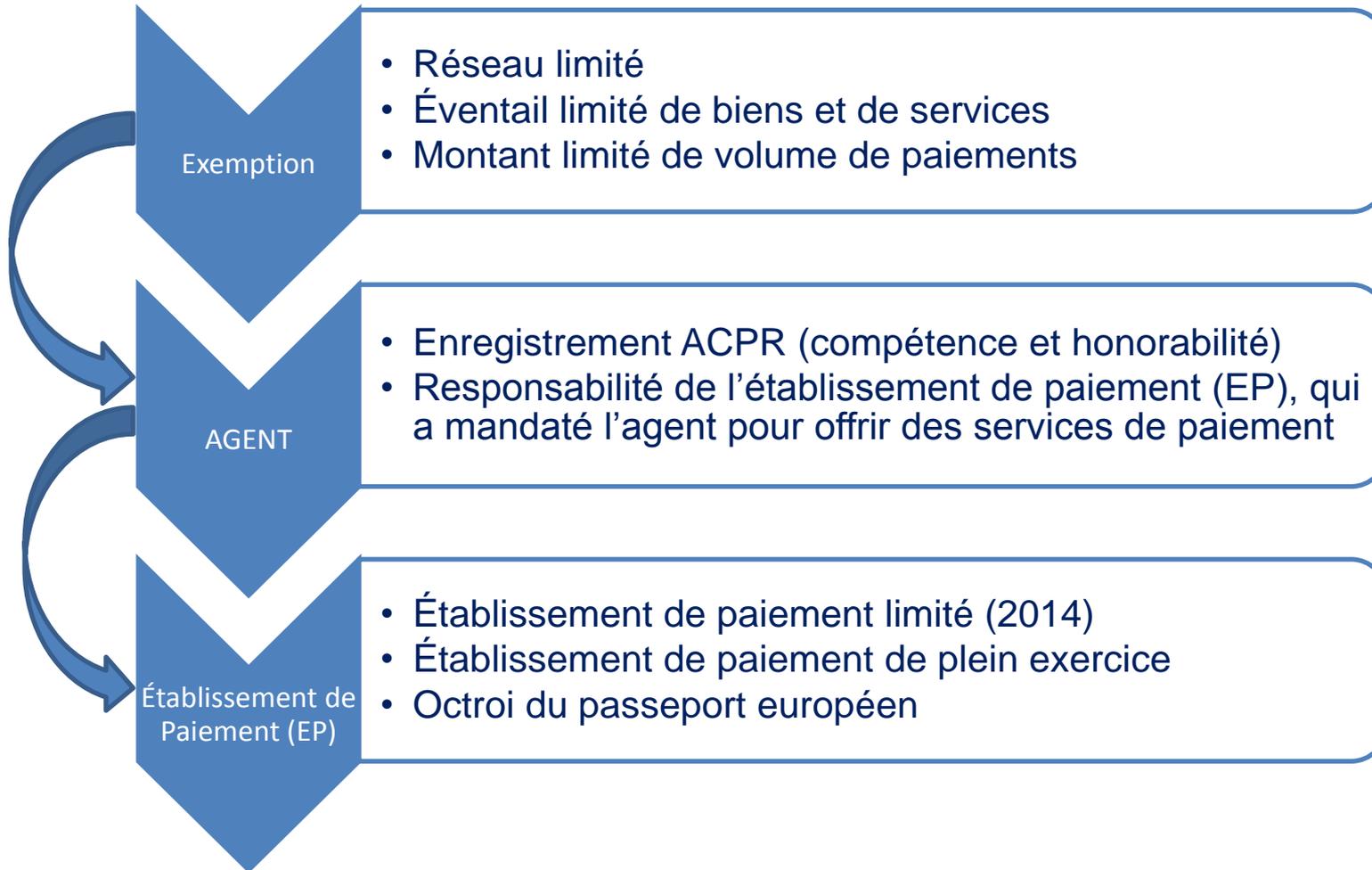
- Identifier et mieux appréhender les enjeux (risques et opportunités)
- Rendre un avis sur les projets nationaux et européens
- Faire part aux autorités des sujets de préoccupation des professionnels

## □ **1<sup>ère</sup> session tenue le 18 juillet, 2<sup>nde</sup> session prévue le 4 octobre**

## □ **Nombreux sujets (variés):**

- Proportionnalité; compétitivité de la place; identification du client; usage des données etc.

# Appliquer le principe de proportionnalité: l'exemple des services de paiement



# Conclusion

❑ Notre site internet:

[acpr.banque-france.fr/lacpr/missions/pole-acpr-fintech-innovation.html](http://acpr.banque-france.fr/lacpr/missions/pole-acpr-fintech-innovation.html)

❑ Notre adresse e-mail:

[fintech-innovation@acpr.banque-france.fr](mailto:fintech-innovation@acpr.banque-france.fr)

❑ Notre évènement:

**La conférence ACPR du 25 novembre 2016**  
**« *Les FinTech: un challenge pour la réglementation et la supervision* »**